

Recrutement d'un.e consultant.e pour le développement et la mise en œuvre d'une stratégie de communication du Programme d'Appui aux OSC de Biodiversité actives dans les pays en développement (ProBioDev)

Généralités :

Entité : « Comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature CF (UICN) »

Objet : Développer la stratégie de communication de ProBioDev et appuyer sa mise en œuvre

Période : de septembre 2025 à décembre 2026

Date limite de dépôts des offres : 20 juillet 2025

Date estimée de démarrage : 1^{er} septembre 2025

1) Contexte général

a) Avant-propos

Fondée en 1948 à Fontainebleau, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) est une alliance de plus de 1 400 organismes membres et 17 000 experts, présents dans 170 pays. Elle fait aujourd'hui autorité au niveau international sur l'état de la nature et des ressources naturelles dans le monde et sur les mesures pour les préserver.

Créé en 1992, le Comité français de l'UICN (CF UICN) est le réseau des organismes et des experts de l'UICN en France. Il regroupe au sein d'un partenariat original 2 ministères, 7 établissements publics, 6 collectivités locales et 61 organisations non gouvernementales, ainsi qu'un réseau de plus de 300 experts. Par cette composition mixte, le CF UICN est une plateforme unique de dialogue, d'expertise et d'action sur les enjeux de la biodiversité, qui associe également les collectivités locales et les entreprises. Il a pour but de contribuer à la conservation de la biodiversité et à une utilisation durable et équitable des ressources naturelles, conformément à la mission de l'UICN définie au niveau mondial. Il valorise également, par ses actions, l'expertise française au niveau international.

Grâce à ses 6 commissions et ses 13 groupes de travail, réunissant ses organismes, ses experts et ses partenaires, le CF UICN dresse des états des lieux, formule des recommandations et gère des projets pour faire évoluer les politiques, les connaissances et la mise en œuvre d'actions en faveur de la conservation de la biodiversité. C'est une organisation au professionnalisme reconnu qui travaille en France et dans les pays en développement depuis plus de 30 ans, pour améliorer les connaissances, influencer sur les politiques publiques et privées, renforcer et mettre en réseau les acteurs. Ses programmes sont consacrés aux politiques de la biodiversité, aux espèces, aux aires protégées, aux écosystèmes, à l'éducation à l'environnement, à l'outre-mer et à la coopération internationale.

Au sein du **pôle coopération internationale**, deux programmes phares se distinguent pour soutenir et renforcer les capacités et les actions des Organisations de la Société Civile (OSC) dans les domaines de la préservation de la biodiversité, de la lutte contre les changements climatiques et du développement durable : le [Programme de Petites Initiatives \(PPI\)](#), qui soutient spécifiquement les OSC africaines, et le Programme d'appui aux OSC de biodiversité dans les pays en développement (**ProBioDev**), dédié au soutien des partenariats entre les OSC françaises et les OSC des pays en développement.

b) Historique et présentation du ProBioDev

Entre 2021 et 2023, le CF UICN a mis en œuvre un projet d'appui à la Structuration du réseau des Organisations de la Société Civile (OSC) françaises de biodiversité actives dans les pays en développement (SoBioDev, 500 000 € sur 3 ans). L'objectif général du projet, en partenariat avec l'Agence Française de Développement et l'Office Français de la Biodiversité, était de fédérer, renforcer et valoriser les OSC françaises de biodiversité agissant dans les pays en développement.

Cette première phase a permis de renforcer la structuration et le fonctionnement du groupe de travail « Pays en développement & Biodiversité » avec au bilan :

- La structuration du réseau à travers la définition des règles de gouvernance et de fonctionnement (Présidence et Bureau du GT, règlement intérieur du GT et charte de l'expertise) ;
- La tenue régulière de réunions et d'évènements pour animer le réseau et en particulier la forte mobilisation des membres à l'occasion du congrès mondial de l'UICN à Marseille en 2021 ;
- L'organisation de colloques thématiques (objectif 30×30, lutte contre le trafic des espèces sauvages et synergies développement et conservation) ;
- La formation des membres au plaidoyer et la formalisation d'une stratégie en la matière ;
- La faisabilité d'un nouveau dispositif de financement et sa concrétisation avec ProBioDev (voir ci-dessous).

Le résumé exécutif de l'évaluation du projet SoBioDev est disponible ici : <https://uicn.fr/wp-content/uploads/2024/02/evaluation-du-projet-sobiodev--resume-executif.pdf>

Depuis le 1er février 2024, le Programme d'appui aux Organisations de la Société Civile (OSC) de biodiversité actives dans les pays en développement (ProBioDev) a pris la suite de SoBioDev. ProBioDev a pour ambition de soutenir des stratégies d'alliance et le développement de partenariats équitables et solidaires pour répondre aux enjeux de biodiversité dans les pays en développement. Ce programme, soutenu par une coalition de partenaires publics et privés dont l'Agence Française de Développement (AFD), l'Office Français de la Biodiversité (OFB), la Fondation Audemars Piguet pour les Arbres, la Fondation de France, la Fondation Manthano, la Fondation Egis et la Maisons du Monde Foundation, vise à améliorer l'état de la biodiversité grâce à l'action de la société civile et au renforcement de ses capacités.

En effet, les OSC jouent un rôle clé dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité et dans la réalisation de l'objectif mondial d'enrayer et d'inverser la perte de biodiversité, tel qu'établi dans le Cadre mondial adopté en 2022 à Montréal. Pour atteindre cet objectif, les OSC doivent renforcer leurs modèles de partenariats, accéder à des financements adaptés, développer leurs compétences et se structurer en réseaux. Ces réseaux doivent favoriser les synergies et complémentarités entre les OSC et permettre de porter un plaidoyer pour une meilleure intégration des enjeux de biodiversité dans les politiques publiques. D'une durée de 3 ans, ProBioDev se concentre ainsi sur le renforcement des capacités et des partenariats des OSC françaises et locales, afin de maximiser leur impact et de contribuer de manière significative à la préservation de la biodiversité dans les pays en développement. Le programme est actuellement dans sa première phase mais il s'agit d'un programme de long terme qui doit monter en puissance lors de plusieurs phases successives.

Pour atteindre cet objectif, le programme se structure autour de trois composantes :

- 1) **Développer et soutenir des partenariats d'OSC françaises et locales dans la mise en œuvre et la gestion de projets de protection de la biodiversité** : A l'issue des

trois ans, l'état de la biodiversité s'est amélioré dans 11 territoires à enjeux répartis entre l'Afrique, l'Asie, le Moyen-Orient et l'Amérique Latine à travers une approche innovante de financement de mésoprojets¹ de conservation de la biodiversité et/ou de Solutions fondées sur la Nature (SfN)² mis en œuvre par des partenariats d'acteurs de la société civile composés d'OSC françaises et locales. Les 11 projets soutenus ont été sélectionnés fin juin 2024 à l'issue d'un appel à projets pour un montant total de 1 891 000 €, soit une moyenne d'environ 172 000 €/projet (voir l'article suivant : <https://uicn.fr/onze-nouveaux-projets-soutenus-par-probiodev/>). Ils seront mis en œuvre sur une durée de 24 mois.

- 2) **Animer et valoriser le collectif « Pays en développement & Biodiversité » (GT PED & B) des OSC françaises en vue de favoriser les synergies et la prise en compte des enjeux de biodiversité** : L'objectif sur les trois ans est d'approfondir la dynamique collective initiée pendant le projet SOBioDev (2021-2023), qui a permis au [GT PED & B](#), animé par le CF UICN, de se structurer en collectif. Il s'agit de renforcer cette synergie encore récente et de poursuivre les actions engagées pour favoriser son développement et sa montée en puissance.
- 3) **Renforcer les capacités des OSC et consolider les partenariats entre OSC locales et françaises** : Cet objectif, à l'issue de trois ans, vise à renforcer les compétences des OSC à trois niveaux : le développement des capacités individuelles des membres du GT PED & B dans le cadre de l'animation du collectif, le renforcement organisationnel, structurel et technique des OSC bénéficiaires du dispositif de financement, et l'appui aux partenariats entre OSC locales et françaises pour favoriser des alliances stratégiques et renforcer la société civile dans son ensemble.

2) Contexte de la consultance : communication ProBioDev

A ce jour, le Programme ProBioDev n'a pas de stratégie de communication ni d'identité visuelle. Le programme ayant démarré en février 2024, les premières activités se sont concentrées sur le [lancement de l'appel à projets](#), la sélection et la structuration du volet de renforcement de capacités. Aujourd'hui, il est nécessaire de bénéficier d'un appui dans l'élaboration et la formalisation d'une stratégie de communication et d'un plan d'action de ProBioDev, notamment pour communiquer de façon cohérente sur ses différents objectifs : le soutien à des partenariats de la société civile ainsi que les actions menées dans le cadre du groupe de travail Pays en développement & Biodiversité. Le groupe de travail Pays en développement & Biodiversité étant pré-existant à ProBioDev, il bénéficie actuellement de sa propre page internet sur le site du Comité français de l'UICN (<https://uicn.fr/cooperation-internationale/groupe-pays-developpement-biodiversite/>) ainsi que de sa propre stratégie de communication et plan d'action.

L'objectif global de cette consultation est donc d'appuyer le développement et la mise en œuvre du volet de communication de ProBioDev en cohérence avec la communication du Comité français de l'UICN.

3) Objectifs de la consultance

Sous la supervision de l'équipe ProBioDev, le ou la consultant.e travaillera à :

¹ Avec un budget total compris entre 100 000€ minimum et 250 000 € maximum.

² Les SfN sont définies comme les actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité. Cf. [Les Solutions fondées sur la Nature : une réponse aux enjeux d'érosion de la biodiversité, de changements climatiques et de développement](#) (UICN Comité Français, 2021).

- Développer la stratégie de communication globale de ProBioDev (objectifs, axes, cibles, messages clés, actions, acteurs, budget, planning, évaluation) en cohérence avec les grands objectifs du programme et la stratégie du GT Pays en développement & Biodiversité déjà existante. Il s'agira de :
 - Définir un **plan d'action** sur toute la durée restante de cette phase 1 du programme ainsi que sur une éventuelle phase 2 (en construction) en détaillant les objectifs de communication, les axes de travail, les cibles à atteindre, les moyens et les indicateurs de mesure en lien avec les exigences des bailleurs qui soutiennent le programme (AFD notamment) ;
 - **Cartographier les publics cibles**, les canaux de diffusion aux niveaux local, régional, national (France) et international ;
 - **Clarifier les langues de production** selon les publics (français, anglais, espagnol) ;
 - Définir l'**identité visuelle** de ProBioDev (logos, charte graphique etc.) ;
 - Développer une **stratégie de contenus, notamment digitale** : définir les moyens efficaces et pertinents pour le partage d'informations et la valorisation du programme (photos, vidéos, publications, actualités, infographies, visuels, reportages photos et informations sur les projets), ;
 - Développer une **stratégie presse** : constituer une liste de journalistes « environnement » cœur de cible ;
 - **NB** : La stratégie de communication devra préciser la pertinence et l'opportunité de créer un site internet pour le programme ainsi que des réseaux sociaux dédiés (Linkedin, Facebook, Youtube etc.)

- Mettre en œuvre les activités identifiées dans le cadre cette stratégie, y compris les activités à mentionnées dans le cadre du plan d'actions communication du GT Pays en développement & Biodiversité 2024-2026 :
 - Création d'un « kit communication » à destination des membres pour qu'ils puissent valoriser leur appartenance au GT ;
 - Élaborer une plaquette/brochure/infographie de présentation du GT en français/anglais et un kakémono pour les événements ;
 - Coconstruire un argumentaire solide sur l'identité du GT et de ses membres, sur ses actions et sur ses forces ;
 - **Réalisation des outils** : brochures, vidéo, animations, reportages, photo-reportages, etc.
 - Développer une charte graphique et des outils de communication harmonisés à destination de l'ensemble des partenaires, les règles d'usage, les gabarits : fiches projets, powerpoints, flyers, invitations, communiqués/dossiers de presse ainsi que des instructions sur les obligations de citation (logos, mentions de bailleurs, opérateurs, bénéficiaires, etc.) et le développement d'outils chartés à proposer aux bénéficiaires pour les accompagner dans leur communication
 - Mettre en place une programmation des contributions, avec une définition des responsabilités, et assurer la mise en œuvre de l'ensemble ;
 - Produire des contenus, des articles, des communiqués, en s'appuyant sur des témoignages de bénéficiaires

4) Durée de la mission

La mission devra démarrer en septembre 2025 et se prolongera jusqu'en décembre 2026 (soit sur une durée de 16 mois).

La mission s'effectuera sous un statut de consultant(e) indépendant(e) qui travaillera en toute autonomie sous la supervision du CF UICN.

5) Supervision

Le (la) consultant(e) échangera et rapportera sur son travail auprès de l'équipe ProBioDev du Comité français de l'UICN composée d'un Chargé de programme « Coopération internationale » et de deux chargées de mission ProBioDev.

6) Profil recherché

Qualifications et compétences :

- Diplôme niveau Master (bac + 5) en communication/marketing ;
- Conseil en conception et mise en œuvre des stratégies de communication ;
- Excellente maîtrise des outils de communication dont la maîtrise des réseaux sociaux ;
- Excellentes capacités rédactionnelles ;
- Connaissances et intérêt pour les questions environnementales, de protection de la biodiversité et des enjeux liés à la société civile en France et dans les pays en développement.
- Excellentes capacités à travailler en Anglais

Expérience professionnelle :

- Au moins 8 ans d'expérience dans le développement de stratégie et d'outils de communication et d'information avec un intérêt marqué pour l'environnement, le secteur associatif, et la solidarité internationale ;
- Références dans le domaine de l'éditorial, les médias – y compris les réseaux sociaux, le développement d'outils audiovisuels.

7) Budget disponible

Pour cette prestation, le budget total maximum disponible est de 55 000 Euros TTC.

De manière indicative (mais non obligatoire), le montant se décompose en 2 lots :

- Développement d'une stratégie de communication et identité visuelle du programme pour un montant maximum de 35 000 € TTC ;
- Mise en œuvre de la stratégie jusqu'en décembre 2026 pour un montant maximum de 20 000 € TTC.

NB : Il n'est pas possible de répondre à l'un ou l'autre des deux lots. Les offres doivent obligatoirement intégrer ces deux lots.

Ce montant inclut les honoraires du Prestataire ainsi que l'ensemble des taxes et frais de déplacement ou de fonctionnement qu'il pourrait être amené à engager pour la réalisation des Prestations.

8) Proposition technique et financière

Le soumissionnaire devra fournir les éléments suivants au CF UICN :

Une proposition technique qui devra indiquer :

- Compréhension de la mission (1p max.)
- Méthodologie envisagée incluant le chronogramme d'exécution de la mission (2p max.)
- Présentation et références du ou de la consultant.e (2p max.)
- CV détaillé et liste des expériences pertinentes
- Portfolio (si existant)

Une proposition financière qui devra indiquer :

- Le budget global et les coûts détaillés (y compris le nombre de jours pour chaque volet de la prestation)
- Les modalités de paiement (échancier)

La Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social disponible en Annexe 1 devra être complétée et signée par la personne habilitée et jointe au dossier.

9) Traitement des applications

a) Evaluations des candidatures

Le/la ou les consultant.e.s sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût :

- Offre technique (70%) : compréhension de la mission, méthodologie détaillée, références et expériences du (de la) consultant(e)
- Offre financière (30%) : tarifs journaliers, nombre de jours proposés, frais annexes (ex. outils et matériels), offre globale correspondant au budget disponible

Une fois les offres reçues et analysées, le CF UICN se réserve le droit de négocier les propositions avec les candidat.e.s présélectionné.e.s.

Toute information concernant ProBioDev incluse dans les documents de cet appel d'offres ou fournie séparément doit être traitée de façon strictement confidentielle par le prestataire. Les demandeurs acceptent de ne divulguer ou publier aucune information relative à cet appel à d'offres.

De la même façon, tout document fourni par le prestataire sera considéré comme confidentiel.

b) Sélection infructueuse

Conformément à la législation, le CF UICN pourra renoncer à l'attribution de ce marché et déclarer le marché infructueux si aucune offre n'a été remise ou si les offres reçues sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables au sens de l'article L2152-1 du code de la commande publique.

Par ailleurs, le CF UICN pourra déclarer le marché sans suite sur le fondement de l'intérêt général s'il estime que le nombre d'offres reçues est insuffisant ou si les prix des offres sont sensiblement supérieurs au budget prévu.

c) Critères d'exclusion et absence de conflits d'intérêts

Les opérateurs économiques qui répondent à cet AO s'engagent à fournir une attestation sur l'honneur et tout document permettant d'attester qu'ils ne font pas l'objet d'exclusion de la commande publique aux motifs définis à l'article L2141-1 et suivants du Code de la commande publique et qu'ils ne sont pas en situation de conflit d'intérêts vis-à-vis du marché public lors de l'envoi de leur offre au CF-UICN.

Ainsi, il est demandé aux soumissionnaires de fournir une attestation sur l'honneur (cf. [modèle mis à disposition par la Commission Européenne](#)) lors de l'envoi de leur offre au CF-UICN ou, à défaut, avant la contractualisation.

d) Budget

Le budget total maximum disponible pour cette consultation est 55 000 € (TTC).

10) Envoi des offres

Les offres, sont à envoyer, par mail, avec en objet la référence : « Communication ProBioDev », impérativement à l'adresse suivante : probiodev@uicn.fr avec demande d'accusé de réception.

Date limite d'envoi des candidatures : le **20 juillet 2025 (18h00 heure de Paris, GMT+1)**

Annexe 1 - Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social

Intitulé de l'appel d'offres : _____ (le "Marché")

A : _____ (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de financement qui la lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement et nos sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation de ses marchés et de leur exécution ultérieure.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :
 - 2.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Projet pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché²;
 - 2.3) figurer sur les Listes de Sanctions Financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
 - 2.5) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6) avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation par un jugement ayant force de chose jugée pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
 - 2.7) être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr>³;

² Dans l'hypothèse d'une telle condamnation, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

³ Dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette décision exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

- 2.8) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- 3.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
 - 3.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
 - 3.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :
 - i. avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un.e consultant.e qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considéré ;
 - ii. être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial⁴.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
- 6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

⁴ Article à supprimer le cas échéant en cas de marché conclu avec une entreprise publique sans mise en concurrence.

6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune Pratique Anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous Embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnementale et sociale ou, le cas échéant, dans la notice d'impact environnemental et social fournie par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : _____ En tant que : _____

Signature : _____

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de⁵ _____

En date du : _____ jour de : _____

⁵ En cas de groupement, inscrire le nom du Groupement. La personne signant l'offre au nom du Soumissionnaire joindra à l'Offre le Pouvoir confié par le Soumissionnaire.